



## Compte rendu de la bilatérale RIFSEEP Du 20 novembre 2014

### **Participants :**

**Administration :** P. Perrais, Mme Garhiani, Mr Nigon, G. Chataignier.

**UNSA :** I. Viallat, D. Botta, MC Duval, D. Soisson, A. Gantzer, Br. Koubi, C. Henry, A. Grosso .

### **Déclarations liminaires de l'UNSA :**

- opposition au Rifseep : c'est une usine à gaz qui va stigmatiser les situations atypiques (ex : congés de maternité) ;
- un cadrage national est indispensable pour éviter l'arbitraire et notamment pour les postes à enjeux ;
- recours en CAP : demande forte de l'UNSA lors de l'examen de la circulaire RIFSEEP au CSFPE, mais si n'est pas intégré dans la circulaire, l'UNSA le demande pour le Ministère. Son absence serait une régression inacceptable puisque cela existait pour la PFR !
- maintien des Commissions Indemnitaires.

Lors de sa rencontre avec la Ministre, l'UNSA a revendiqué la convergence indemnitaire dans les DDI et dans les services du MEDDE et MELTR.

Besoins de convergence indemnitaire interministérielle.

### **Adm :**

- rappel du CTM en mars 2015,
- abrogation de la PFR en juillet 2015 c'est donc 20 000 agents à basculer,
- l'exercice a été fait sur des données 2013, il sera fait sur les données 2014 quand disponibles,
- le socle indemnitaire est le minimum servi,
- le Ministère travaille avec le MAAF,
- le RIFSEEP a tenu compte des critiques à l'encontre de la PFR : amplitude de modulation, frein à la mobilité,

- NBI : la NBI reste la NBI,
- le CIA sera abondé par le catégoriel.

### **Procédure d'harmonisation**

L'UNSA demande du maintien de procédure d'harmonisation.

*Adm : précise que ce n'est prévu et que sera sur le CIA.*

L'UNSA demande que ce soit aussi sur l'IFSE.

### **CIA**

L'UNSA : il n'est pas acceptable que soit précisé que la prise en compte de réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs sont **principalement** réservés aux agents relevant de la catégorie A.

### **Quid de la filière technique :**

L'UNSA : Il est fondamental pour aborder le cycle de consultation, de savoir si la filière technique passera ou non à ce nouveau régime indemnitaire.

Rappel du préalable : la compensation de l'année de décalage de l'ISS si passage de la filière au RIFSEEP.

*Adm : pas de réponse avant le printemps 2015.*

### **Problème de la reconnaissance des agents et évaluation :**

L'UNSA : Les entretiens professionnels (EP) ne sont pas tous effectués loin de là, l'UNSA demande un bilan des EP (réalisés entièrement).

### **Clef de répartition entre fonctions et expérience professionnelle ?**

L'UNSA : les projets de groupes fonctions présentés sont l'exacte reprise de la PFR, comment sera prise en compte l'expérience acquise.

### **Reconnaissance des experts et spécialistes**

L'UNSA : Le Comité de Domaines RH Juridique Communication ne fonctionne plus depuis plusieurs années (et c'est inadmissible !), et le schéma actuel des Comités de Domaines avec Publications à l'International n'est pas vraiment adapté pour les domaines précités (plutôt destinés aux chercheurs).

Or, la mention de caractérisation en terme de spécialistes et experts : par exemple au sens Comité de Domaine figure dans les projets.

L'UNSA demande soit la reprise du Comité de Domaine RH ou mieux un autre outil de reconnaissance des experts et spécialistes de ces domaines.

*Adm : M. Chataignier évoque une expérimentation et M. Perrais la conception d'un autre édifice de reconnaissance.*

### **Evolution quand il n'y a pas de mobilité :**

*Adm : une réflexion est en cours un pas est à l'étude.*

### **Evolution en cas changement de fonctions, de grade et ou de corps :**

L'UNSA constate que les pas proposés, la transposition sont l'existant mais est favorable à un lissage afin que tout changement (mobilité, grade, corps) et pour toutes les catégories (A, B et C) soit gratifié d'un pas identique.

Quelle justification de voir un pas mobilité supérieur à un pas changement de grade ?

### **Surcote IDF :**

Adm : Une réflexion est en cours, c'est l'occasion de traiter la totalité de l'IDF, démarche d'harmonisation entre SD et CAC ?

L'UNSA rappelle qu'elle est favorable à une non différenciation centrale, IDF et centrale, et SD. L'outil

### **Surcote informatique :**

Adm : complément sur l' IFSE.

### **Surcote DOM ??**

Adm : sera vue.

### **Catégorie C**

L'UNSA : Pourquoi des missions comme : instructeurs habitat, logement, aides parc privé ou instructeurs ADS (postes aussi occupés par les B ) ne sont pas dans le groupe 1 ?

Quand on regarde les emplois-types des agents de catégories C, tous se retrouvent dans le groupe 1. Y a t'il la nécessité de faire un groupe 2 ?

Nécessité de gratification pour les catégories C quand changement de grade, de corps ou fonctions comme cela est prévu pour les autres catégories.

*Adm : grille de cotation fonctions en cours.*

### **Filière sociale :**

L'UNSA : Pourquoi pas de projet de tableau pour la filière sociale ?

*Adm : il ne sont pas prêts, faute de temps !*

L'UNSA : Quels sont les critères retenus pour les assistantes du groupe 1 (fonctions exposées ou complexes) ? Cela veut dire qu'il y a des fonctions non exposées et non complexes) c'est inadmissible, les agents jugeront !

Le Ministère n'a demandé qu'un emploi en Groupe 1 pour les CTSS, pourquoi ?

### **CTT :**

L'UNSA : Les Chargés de Contrôle sont cantonnés dans un groupe et cela n'est pas adaptable à la situation actuelle, demande modification.

Le complément exceptionnel de 200 euros\_pérenne\_servi aux CTT, comment sera-t-il versé ?

*Adm : les 200 euro seront intégrés dans l' IFSE.*

### **Catégorie A**

L'UNSA : SG des DIR ? C'est un poste difficile (périmètre complexité).

*Adm : Il y aura deux cotations différentes comme aujourd'hui pour la PFR.*

### **CVRH :**

L'UNSA : Constat de l'oubli de plusieurs postes notamment en CVRH exemple : Adjoint au SG, Chef de projet, CMC en CVRH.

*Adm : La liste n'est pas arrêtée.*

Isabelle VIALLAT